



Hamisi Abdalla Rubalati cultive du maïs, du manioc et d'autres légumes sur ses terres dans le district de Kisarawe en Tanzanie (2008). Au cours de ces dernières années, d'importants investissements étrangers ont été réalisés ici dans le secteur de l'agriculture. Photo : Aubrey Wade/Oxfam.

NOUVELLE ALLIANCE : UN NOUVEAU CAP REQUIS

Réformer le partenariat public-privé du G8 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

La Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition lancée en 2012 lors du sommet du G8 s'engage à aider quelque 50 millions de personnes à sortir de la pauvreté au cours de la prochaine décennie en augmentant les investissements privés et en soutenant une croissance induite par l'agriculture dans certains pays africains. Un an après son lancement, il semblerait que les premiers résultats ne soient pas à la hauteur des performances attendues au niveau de sa mise en œuvre. Les bailleurs de fonds, les gouvernements des pays en développement et les entreprises participantes doivent engager des réformes clés. À défaut, cette initiative risque de nuire aux petits producteurs au lieu de les aider.

1 INTRODUCTION

La dernière décennie a vu un regain d'intérêt pour investir dans l'agriculture. En 2003, des chefs d'État de toute l'Afrique se sont engagés à allouer chaque année au minimum 10 % de leur budget national à l'agriculture et à suivre le programme CAADP (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine) pour lutter contre la pauvreté grâce à une croissance induite par l'agriculture¹. Plus récemment, lors du sommet du G8 à L'Aquila en Italie (2009), les dirigeants ont répondu à la flambée mondiale du prix des denrées alimentaires en s'engageant à investir 22 milliards de dollars chaque année à la promotion de la sécurité alimentaire dans les pays en développement².

Il est plus que jamais urgent d'établir un financement public durable pour l'agriculture. En Afrique sub-saharienne, 234 millions de personnes souffrent de sous-alimentation³ et la majorité d'entre elles, à l'instar du reste de la population, ont pour seul moyen de subsistance la production alimentaire⁴. Mais comme indiqué dans les notes du rapport de redevabilité du G8 (2013), les programmes agricoles nationaux souffrent de graves déficits de financement, à hauteur d'environ 50 % des besoins. Pour reprendre le ton modéré des communiqués politiques, les États africains et les bailleurs de fonds doivent redoubler d'efforts pour combler ces déficits⁵.

Dans un climat de restriction budgétaire et d'austérité, les bailleurs de fonds et les pays en développement se tournent de plus en plus vers le secteur privé. Les partenariats publics-privés (PPP) qui visent à exploiter les ressources de l'investissement privé pour atteindre les objectifs de développement attestent de cette tendance émergente⁶. La Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition lancée lors du sommet 2012 du G8 en est un exemple. À sa création, cette initiative annonçait la mise à disposition de 3 milliards de dollars d'investissements agricoles provenant d'entreprises africaines et de multinationales, avec pour objectif de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté sur dix ans⁷.

L'investissement privé dans le secteur agricole des pays en développement, notamment l'investissement fait par les petits producteurs eux-mêmes, est indispensable pour promouvoir une croissance inclusive. Il existe toutefois de bonnes raisons d'être sceptique sur le fait qu'un investissement privé à grande échelle, même dans les partenariats bien intentionnés, puisse s'avérer bénéfique pour les petits producteurs. Comme l'a maintes fois démontré Oxfam, les communautés locales n'ont que trop peu souvent le pouvoir ou le poids politique requis pour revendiquer leurs droits et s'assurer que les investissements soutiennent leurs moyens de subsistance (au lieu de les saper), par exemple suite à un accaparement des terres ou des ressources en eau⁸. Les initiatives comme la Nouvelle Alliance doivent lever ces obstacles en travaillant avec les parties prenantes pour développer et réaliser des investissements ancrés dans une vision commune du développement et reposant sur des partenariats non seulement avec les entreprises et les États, mais également avec les associations de petits producteurs, la société civile et les communautés locales.

Afin de mieux comprendre comment la Nouvelle Alliance est mise en œuvre, Oxfam a mené des recherches dans plusieurs pays ayant adopté très tôt l'Alliance (comme le Ghana, la Tanzanie et le Mozambique⁹). Le présent document s'inspire également de l'expérience d'Oxfam en tant que membre du Conseil de direction de l'Alliance. Il ne tient pas compte des pays qui ont rejoint la Nouvelle Alliance en 2013. Bien que les preuves réunies ne permettent pas de connaître le point de vue des communautés sur la question spécifique des investissements, elles offrent néanmoins un aperçu des activités en cours et des préoccupations identifiées par diverses

parties prenantes. D'après les résultats obtenus, il semble indispensable de corriger le cap vers lequel cette initiative tend à l'heure actuelle. Les réformes à engager doivent porter autant sur les processus que sur le contenu, à savoir les processus de conception et de mise en œuvre des mesures d'investissement et des réformes politiques, ainsi que le contenu de ces partenariats et les types d'investissements à promouvoir.

Les rouages de la Nouvelle Alliance

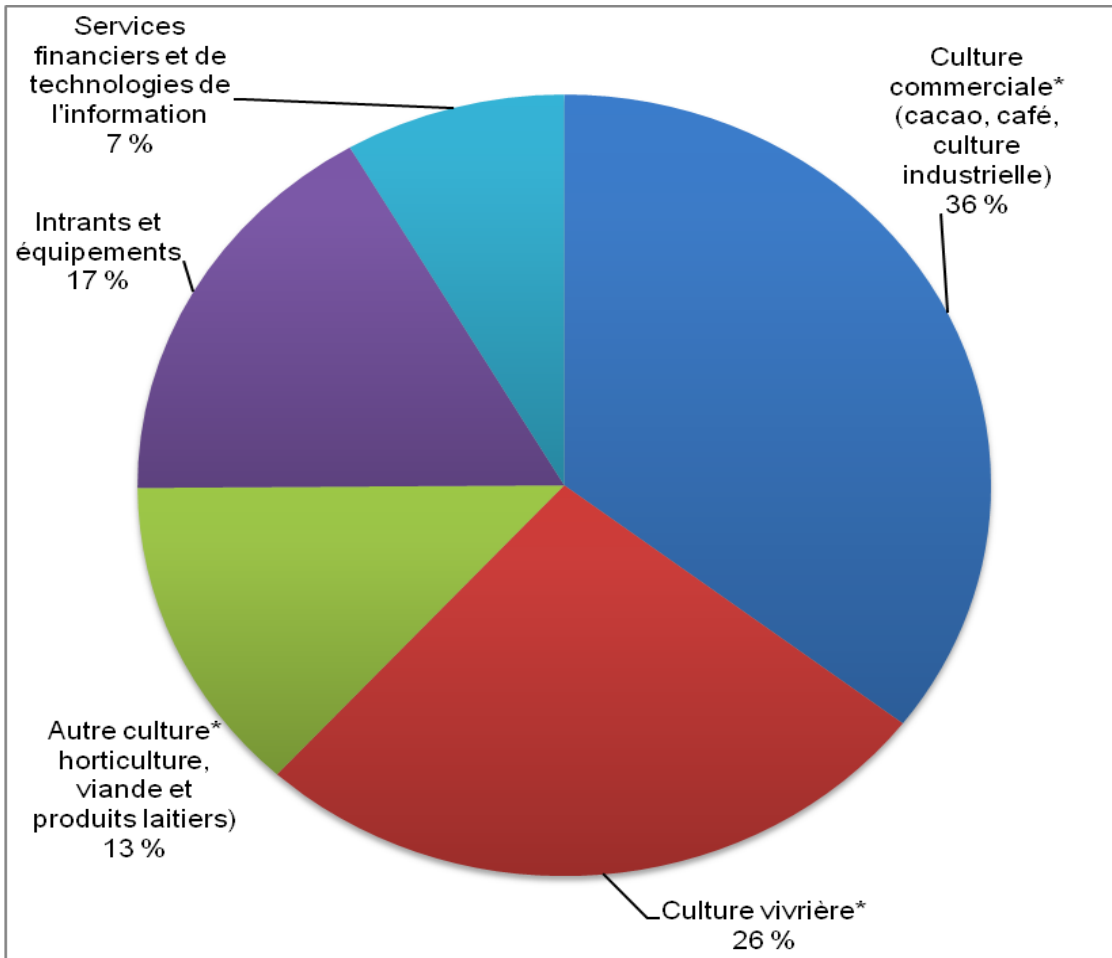
Le panel initial de pays annoncés au lancement de la Nouvelle Alliance en 2012 s'est élargi et compte aujourd'hui dix pays africains : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, Nigeria, Tanzanie et Sénégal, ainsi que plus de 100 entreprises¹⁰.

Pour atteindre l'objectif que la Nouvelle Alliance s'est fixée en matière de réduction de la pauvreté, le programme s'engage :

- à insuffler une innovation, une expertise et des investissements responsables dans l'agriculture africaine en provenance de PME et de multinationales ;
- à aligner les investissements privés sur le CAADP afin de renforcer les stratégies nationales dans l'investissement agricole ;
- à promouvoir les réformes politiques pour créer un environnement favorable aux entreprises¹¹.

Cette combinaison d'investissements ciblés et de politiques réformées a pour vocation d'encourager une croissance induite par l'agriculture susceptible de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance¹². Les 84 investissements privés des six premiers pays de la Nouvelle Alliance couvrent la totalité de la chaîne de valeur (de la production au marketing, en passant par la transformation) et incluent des engagements de 37 entreprises africaines, de 36 multinationales et de 10 initiatives multipartites (dont plusieurs entreprises partenaires)¹³.

Figure 1 : Engagements des entreprises par catégorie d'investissement



*Porte sur les engagements en matière de production, de transformation et d'approvisionnement

Source : « Accords-cadres de coopération »

Les engagements de chaque partenaire dans la Nouvelle Alliance (entreprises, États et bailleurs de fonds) sont soulignés dans les accords-cadres de coopération¹⁴. Ces documents rendus publics détaillent les investissements que les entreprises ont confirmé vouloir réaliser en faveur des pays de la Nouvelle Alliance, ainsi que les réformes politiques que ces pays se sont engagés à mener. Les accords-cadres de coopération détaillent également le rôle des bailleurs de fonds et les niveaux attendus d'aide au développement pour l'agriculture et la nutrition, souvent sur une base pluriannuelle¹⁵. Aucune précision n'est fournie quant à la part (éventuelle) du financement des bailleurs de fonds qui sera réorientée vers un cofinancement avec les entreprises.

Le G8 a servi de principal point de convergence pour cette initiative sur le plan international, et les États hôtes des pays de la Nouvelle Alliance ont contribué à la modérer à l'échelle nationale. Grow Africa¹⁶ et le Forum économique mondial ont également joué un rôle fédérateur important. Un Conseil de direction a été créé fin 2012. Il se compose de représentants du G8, de chefs d'État ou de hauts représentants de cinq pays africains, de PDG de sept entreprises participantes, d'une organisation de la société civile et de deux organisations paysannes régionales¹⁷. Oxfam intervient actuellement dans ce Conseil à titre provisoire.

2 PERFORMANCES ET ECUEILS

En examinant les accords-cadres de coopération et les autres supports dans les six pays qui ont constitué la Nouvelle Alliance et en interrogeant les principaux acteurs de l'État, du secteur privé, des associations de producteurs et de la société civile, Oxfam a identifié des préoccupations dans quatre domaines :

- transparence et participation de la société civile ;
- réformes politiques en faveur des entreprises ;
- redevabilité, normes et dispositions ;
- impact sur les petits producteurs.

Certaines des conclusions suivantes ne seront pas surprenantes pour ceux qui ont suivi le développement de cette initiative depuis son lancement. Dans les faits, certaines observations mises en lumière ici ont également été identifiées dans le rapport d'avancement 2013 de la Nouvelle Alliance. D'autres problèmes ont fait l'objet de moins d'attention, notamment concernant la relation entre les investissements de la Nouvelle Alliance et le rôle des petits producteurs, surtout les femmes. Ces problèmes sont au cœur du modèle d'investissement promu par la Nouvelle Alliance et requièrent une attention urgente.

Transparence et participation de la société civile

Les accords-cadres de coopération portent sur le rôle des entreprises et des États dans la Nouvelle Alliance. Toutefois, les associations de producteurs et les organisations de la société civile qui représentent les intérêts des femmes, de la population rurale vivant dans la pauvreté et des consommateurs sont également des acteurs incontournables. Elles ont un rôle à jouer dans l'identification des opportunités d'investissement, en contribuant aux discussions sur les réformes politiques, en travaillant directement avec les entreprises participantes et en assurant le contrôle et la redevabilité pour cette initiative. Ce rôle est mis en évidence par l'accent mis sur les associations de producteurs et les organisations de la société civile dans le programme CAADP¹⁸ qui élargit le cadre de la Nouvelle Alliance.

À ce jour, et comme souligné par les personnes interrogées par Oxfam et dans le rapport d'avancement 2013, la participation des associations de producteurs et des organisations de la société civile a été ponctuelle et inadéquate. Par exemple, elles n'ont pas été consultées au cours de l'élaboration des accords-cadres, et le processus de négociation entre les États et les entreprises n'a pas été soumis à l'examen du public et a exclu les petits producteurs. Au final, les rôles des petits producteurs en tant que principaux investisseurs dans l'agriculture n'est pas prioritaire dans les accords-cadres.

Contrairement au programme CAADP, la Nouvelle Alliance n'a pas fourni d'orientation détaillant les rôles et les responsabilités des parties prenantes, y compris les associations de producteurs et les organisations de la société civile. Il n'existe pas non plus de références spécifiques attestant de leur participation dans la création des accords-cadres ou dans la mise en œuvre des activités de la Nouvelle Alliance. Par conséquent, les acteurs de chaque pays (surtout les bailleurs de fonds et les représentants du gouvernement) sont libres de décider de l'opportunité et de la manière d'engager les parties prenantes.

La mise en place de ce dialogue multipartite à l'échelle nationale et l'établissement d'un leadership clair pour stimuler et suivre le progrès ont pris du temps pour les six pays partenaires initiaux de la Nouvelle Alliance. Les progrès sont mitigés... Il est également indispensable d'engager dès que possible la société civile dans ce dialogue et en tant que partenaire dans les projets d'investissement.

Rapport d'avancement de la Nouvelle Alliance

Dans certains des pays où Oxfam a mené son évaluation (mais pas tous), des groupes de la société civile ont indiqué avoir participé à des réunions d'information *après* la finalisation de l'accord-cadre de leur pays. À ce stade, les principales décisions sur les investissements de la Nouvelle Alliance avaient déjà été prises. Ces réunions ont donc servi principalement à partager des informations plutôt qu'à prendre des décisions. D'autres associations de producteurs et organisations de la société civile ont indiqué ne pas connaître le poids de leur opinion sur cette initiative. Ce manque d'engagement structuré leur a laissé peu de place pour critiquer la Nouvelle Alliance¹⁹ ou pour leur permettre d'explorer des possibilités de partenariat. Comme l'a signalé un représentant d'une organisation de société civile au Ghana, ces consultations font état d'un décalage entre une participation et un dialogue constructif.

Le processus de consultation n'a également pas permis de mettre en lumière les détails des engagements spécifiques pris par les entreprises. Chaque accord-cadre de coopération fournit une synthèse détaillée des investissements proposés par les entreprises, mais les lettres d'intention signées entre les entreprises et les États n'ont pas été rendues publiques²⁰.

Malgré ces lacunes initiales, des plateformes CAADP multipartites dans plusieurs pays (comme les groupes de travail et les comités de pilotage) ont été identifiées pour suivre et surveiller de façon régulière la Nouvelle Alliance. Cette mesure positive permet de promouvoir une implication plus cohérente avec les associations de producteurs et les organisations de la société civile, ainsi qu'un alignement et une intégration plus solides avec les activités existantes du programme CAADP. Elle requiert toutefois des rapports périodiques et un partage des informations plus opportun qu'à l'heure actuelle.

Encadré 1 : S'aligner sur le programme CAADP : la Nouvelle Alliance est-elle à la hauteur ?

La Nouvelle Alliance s'engage à s'aligner sur les stratégies nationales dans l'investissement agricole, notamment le programme CAADP, afin d'exploiter les investissements accrus du secteur privé pour renforcer les programmes nationaux. Alors comment fonctionne cet alignement sur le programme CAADP dans la pratique ?

- En Tanzanie, les activités de la Nouvelle Alliance sont alignées sur la stratégie du Corridor de croissance agricole dans le sud de la Tanzanie (SAGCOT) plutôt que sur le plan CAADP du pays. La stratégie SAGCOT a une portée géographique moindre et est davantage orientée vers les marchés dans son approche que le programme CAADP²¹.
- Au Ghana, les activités de la Nouvelle Alliance et le programme CAADP national sont mieux alignées. Les représentants des associations de producteurs et des organisations de la société civile ont exprimé leur inquiétude à propos des plateformes existantes en charge de l'organisation et de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'investissement agricole qui n'ont pour le moment pas fait preuve d'une meilleure coordination entre ces organisations et les entreprises dans la Nouvelle Alliance. Autrement dit, il n'y a pas encore de synergie entre les entreprises et les associations de producteurs.

Réformes politiques en faveur des entreprises

Une meilleure participation du secteur privé sous toutes ses formes dans l'agriculture africaine peut apporter des avantages comme l'innovation et un nouveau capital²². Mais ces activités vont contourner les petits producteurs, ou pire encore saper leurs moyens de subsistance si les investissements ne sont pas associés à un soutien public bien ciblé et bien structuré, avec des politiques adaptées pour résoudre les problèmes spécifiques auxquels les petits producteurs sont confrontés. Les femmes en particulier souffrent d'un accès inégal aux ressources et à la

protection juridique, ce qui aggrave leur marginalisation et ce qui les empêche de saisir des opportunités dans l'agriculture²³. Dans le contexte de la Nouvelle Alliance, il est urgent de s'assurer que les politiques privilégient le développement d'un environnement favorable aux petits producteurs (les principaux investisseurs dans le secteur agricole) tout en promouvant des investissements privés responsables qui contribuent à la croissance économique du milieu rural, à la durabilité environnementale et à la réduction de la pauvreté²⁴.

Le choix des réformes politiques incluses dans les accords-cadres de coopération n'a pas été orienté par les besoins identifiés des petits producteurs. Comme indiqué plus haut, les associations de producteurs et les organisations de la société civile n'ont pas été consultées dans le processus de développement des accords-cadres et n'ont donc pas de rôle défini dans la création de l'agenda des réformes politiques, même si ces réformes sont susceptibles d'affecter profondément leurs moyens de subsistance. D'après les entretiens menés auprès des principales parties prenantes, la sélection des réformes politiques repose largement sur les priorités des bailleurs de fonds.

Bien que certaines des réformes identifiées puissent inclure des programmes CAADP nationaux, l'inclusion de ces changements politiques dans la Nouvelle Alliance implique de privilégier la création d'un environnement favorable au secteur privé plutôt que le soutien aux petits producteurs alimentaires. Comme l'a signalé une personne interrogée au Ghana, les engagements de la Nouvelle Alliance peuvent servir de réformes accélérées qui limitent la voix et l'influence des petits producteurs²⁵.

Le rapport d'avancement de la Nouvelle Alliance identifie 97 réformes politiques que les six pays participant d'origine ont convenu d'engager et précise le calendrier de mise en œuvre de ces réformes. Bien que les particularités varient d'un pays à un autre, on constate une certaine cohérence dans les domaines politiques qui appellent des mesures :

- Tous les accords-cadres de coopération incluent des révisions aux politiques et aux lois foncières. Ces engagements s'étendent de la délimitation et de l'enregistrement des terres à l'établissement et à la rationalisation des procédures liées aux baux fonciers, en passant par la création de bases de données pour identifier des terres arables aux fins d'investissement. Si elles ne portent pas une attention particulière à leurs effets sur les petits producteurs, ces politiques risquent de nuire à l'accès et au contrôle des petits producteurs sur les terres et l'eau²⁶. Dans les faits, les accords-cadres de coopération n'incluent pas et ne font pas référence à une analyse sur la disponibilité ou l'affectation des sols, et ne mentionnent pas les informations requises pour replacer les réformes politiques proposées dans le contexte.
- La réforme sur les politiques de semences et d'intrants pour promouvoir des investissements plus importants du secteur privé dans la production, le marketing et la distribution est également un thème récurrent. Il est à craindre de voir les États privilégier l'adoption et l'application de protections strictes de la propriété intellectuelle des entreprises au détriment des droits des petits producteurs à développer, conserver, réutiliser, échanger et vendre des semences.
- Plusieurs accords-cadres engagent les pays à lever les barrières fiscales et commerciales ou à rationaliser les procédures d'autorisation requises pour démarrer une activité. Dans quatre des six accords-cadres de coopération analysés, la réussite de ces réformes est mesurée en partie selon l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale, un outil que le Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale a critiqué, car il ne met pas en lumière les compromis existant entre une plus grande déréglementation et les résultats en termes de développement²⁷.

Au vu des références spécifiques et des courts délais associés à l'application de certains des changements politiques proposés, une réflexion sur les réformes politiques spécifiques a parfois

eu lieu sans consulter les associations de producteurs ni les organisations de la société civile. Au Mozambique par exemple, les organisations de la société civile ont indiqué avoir été prises de court lorsque les changements proposés aux politiques sur les semences ont été annoncées au lancement de la Nouvelle Alliance dans le pays. Ces réformes ont apparemment fait l'objet de discussions pendant plusieurs mois, mais les principaux acteurs de la société civile n'ont pas été sollicités.

Redevabilité, normes et dispositions

Le fait de s'assurer que la Nouvelle Alliance respecte ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté incombe principalement aux gouvernements des pays donateurs et des pays en développement. Si les entreprises ont également un rôle à jouer pour garantir sa réussite, ce sont avant tout les gouvernements nationaux qui doivent rendre des comptes. Cette redevabilité doit commencer par une compréhension mutuelle sur la façon dont les investissements luttent contre la pauvreté. Elle doit en outre inclure un engagement pour protéger et promouvoir les droits et les intérêts des petits producteurs et des communautés locales affectés par les investissements privés. Les outils à disposition pour assurer la redevabilité requise sont les suivants :

- normes pré-établies faisant appel à une consultation et à une participation effective des communautés et des groupes affectés par le biais de plateformes multipartites ;
- dispositions, y compris celles ancrées dans les normes relatives aux droits humains, pour éviter toute incidence négative sur les personnes, les communautés et l'environnement ;
- suivi rigoureux avec des indicateurs et des objectifs clairs pour mesurer les impacts ; et
- mécanismes de réparation transparents.

Ces outils n'ont pas encore été développés par la Nouvelle Alliance, mais l'application d'un cadre de redevabilité strict pourrait être un début de solution à ce problème²⁸.

Encadré 2 : Redevabilité locale et internationale

Il est indispensable de renforcer l'appropriation et la redevabilité à l'échelle des pays afin d'améliorer les performances de la Nouvelle Alliance. Parallèlement, un leadership international plus fort est requis pour s'assurer que les performances des entreprises et des pays contribuent à l'objectif premier : lutter contre la pauvreté. Peu de temps après le lancement de la Nouvelle Alliance, un Conseil de direction a été créé pour remplir ce rôle, avec la participation du G8 et des gouvernements des pays en développement, des entreprises, des associations de producteurs et la société civile.

Dans la pratique, ce Conseil s'est vu attribuer des fonctions limitées sans responsabilité concrète en matière de contrôle ou de prise de décisions. Il lui manque actuellement un cahier des charges et un mandat détaillant les rôles et les responsabilités des membres et articulant clairement le poids du Conseil de direction dans les prises de décisions de la Nouvelle Alliance. Sans ce cahier des charges, le Conseil est moins efficace et moins transparent qu'il n'aurait pu l'être autrement.

Cette lacune doit être comblée immédiatement. Le Conseil de direction devrait pouvoir disposer de plus grandes responsabilités au niveau de la participation aux décisions sur la forme et l'orientation données à la Nouvelle Alliance, du suivi des activités des entreprises et de l'examen des réformes politiques pour s'assurer que ces dernières luttent contre la pauvreté et sont performantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Il doit également rendre compte de l'utilisation de l'aide aux pays en développement (APD) dans les activités de la Nouvelle Alliance. Les accords-cadres de coopération contiennent peu d'informations sur la façon dont le financement des bailleurs de fonds soutient les stratégies nationales dans l'investissement agricole (CAADP) ou sur la part du financement

des bailleurs de fonds dédiée au cofinancement avec les entreprises dans la Nouvelle Alliance.

Enfin, le Conseil de direction doit gagner en efficacité pour créer des passerelles entre le dialogue national et le dialogue international. À l'heure actuelle, on déplore un large fossé entre les discussions de haut niveau du Conseil de direction et celles qui se tiennent à l'échelle nationale. Une meilleure communication et un meilleur dialogue entre les acteurs de ces différents niveaux peuvent permettre d'améliorer la redevabilité requise vis-à-vis de la Nouvelle Alliance.

En théorie, la Nouvelle Alliance reconnaît la nécessité de promouvoir des normes et des dispositions susceptibles d'orienter efficacement les investissements privés et les réformes politiques. Dans la pratique, des efforts supplémentaires doivent être faits pour soutenir une meilleure gouvernance sur les terres et les semences et pour éviter de nuire aux petits producteurs. Chaque accord-cadre inclut l'engagement que toutes les parties de la Nouvelle Alliance tiennent compte des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Principes d'investissement responsable dans l'agriculture du FIDA, de la FAO, de la CNUCED et de la Banque mondiale²⁹. Par ailleurs, on entend dire que développement de programmes pilotes de mise en œuvre est confirmé dans les pays de la Nouvelle Alliance.

Des discussions limitées ont eu lieu à l'échelle nationale et internationale sur la façon dont la Nouvelle Alliance va soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts³⁰. Au vu du nombre considérable d'engagements en faveur de réformes politiques liées aux régimes fonciers et à la gestion des ressources naturelles, il s'agit là d'un domaine qui requiert une attention immédiate.

Pour corriger ce problème, ces directives volontaires doivent être appliquées dans leur intégralité, et pas seulement celles qui encouragent l'investissement privé. De nombreuses réformes foncières proposées ont pour vocation de rationaliser les processus afin de faciliter les transferts de terres ou l'allocation de terres domaniales. Par ailleurs, la majorité des accords-cadres n'incluent pas de changements politiques pour mettre en œuvre ou renforcer les dispositions pour protéger les droits fonciers, surtout pour les communautés pauvres et marginalisées. Ces dispositions font également partie des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts³¹.

Les accords-cadres de coopération soulignent à juste titre la nécessité de placer la mise en œuvre de ces Directives volontaires dans un ensemble plus complet d'orientations sur les investissements responsables dans l'agriculture. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est actuellement engagé dans la rédaction de telles normes, un processus qui devrait se terminer en 2014. Dans ce contexte, le recours aux Principes d'investissement responsable dans l'agriculture existants est inapproprié, même pour une phase pilote. Ces principes manquent de légitimité et n'ont pas été conçus dans un processus consultatif. Ils ont également été critiqués pour leurs imprécisions et l'absence d'un cadre de mise en œuvre³².

Parallèlement, les États doivent promouvoir et les investisseurs doivent adopter les normes actuelles les plus strictes pour planifier et mesurer l'impact de leurs investissements, comme les normes sur les performances de l'IFC³³ ou sur les droits humains des Nations unies³⁴. Enfin, des mécanismes de réparation clairs et accessibles doivent être disponibles en cas de réclamations des communautés.

L'application de normes et de dispositions dans la Nouvelle Alliance peut garantir non seulement que les réformes politiques et les investissements privés ne nuisent pas aux communautés voisines des sites où les investissements sont réalisés, mais également qu'ils influent positivement et activement sur les moyens de subsistance des petits producteurs, surtout les femmes, tout en contribuant à la durabilité environnementale. Après tout, il s'agit là d'un objectif de la Nouvelle Alliance, un partenariat public-privé ayant pour vocation d'élargir l'impact des activités stratégiques des entreprises participantes sur le développement³⁵.

Impact sur les petits producteurs

La qualité de l'engagement entre les entreprises participantes et les petits producteurs est essentielle pour déterminer si la Nouvelle Alliance contribue à la croissance élargie et inclusive de l'agriculture. Comme l'a formulé une personne interrogée, cela requiert avant tout « une vision claire du rôle des petits producteurs ». Sans rôle défini pour les petits producteurs ni analyse précise des contraintes et des modèles commerciaux et de production existants dans les communautés, la Nouvelle Alliance risque de promouvoir une production industrielle déconnectée des producteurs locaux et des marchés formels et informels qu'elle dessert. Par ailleurs, ce modèle d'agriculture inquiète dans la mesure où il risque de nuire à l'environnement et saper les pratiques de culture et d'élevage écologiques et la capacité d'adaptation des petits producteurs au changement climatique.

Engagements des entreprises et agriculture contractuelle

Pour certaines entreprises participantes, les synthèses fournies dans les accords-cadres de coopération incluent peu, voire aucune information sur la façon dont les investissements engagent les petits producteurs ou leur sont favorables. Au lieu de cela, ces synthèses décrivent les engagements pris pour étendre la présence sur les marchés des intrants comme les semences, les produits chimiques, l'agriculture mécanisée et les outils d'irrigation. Des intrants améliorés et une mécanisation accrue peuvent augmenter le rendement des récoltes, mais ne vont pas contribuer à lutter contre la pauvreté à moins d'être replacés dans un contexte plus large de réglementations et de politiques qui protègent et soutiennent les intérêts des travailleurs agricoles, des petits producteurs et de l'environnement (par ex., une exploitation durable des terres et de l'eau).

La synthèse fournie par 27 des 38 multinationales de la Nouvelle Alliance n'identifie pas d'objectifs ou de stratégies spécifiques à destination ou en faveur des petits producteurs.

Données issues des accords-cadres de coopération

Ce contexte plus large inclut entre autres des mesures qui protègent la santé des travailleurs agricoles³⁶, réduisent les risques encourus par les petits producteurs en adoptant de nouvelles technologies, renforcent la durabilité environnementale des pratiques agricoles et promeuvent les droits des petits producteurs concernant les semences³⁷. Ces points ne sont pas traités dans les accords-cadres de coopération.

Inversement, il existe plusieurs exemples d'engagements spécifiques pour travailler avec les petits producteurs. Ceux-ci reposent souvent sur des systèmes de plantations satellites qui relient les petits producteurs à des exploitations plus grandes. Au Mozambique par exemple, Rei do Agro est une entreprise bien établie localement et qui bénéficie d'un financement international. En service depuis 2010, l'exploitation s'étend sur 2 300 hectares. Au cours de la saison 2012/2013, elle a embauché 50 petits producteurs pour cultiver une zone supplémentaire d'environ 250 hectares. Au cours de cette mission, les cultivateurs sous-traitants ont bénéficié d'intrants (semences et produits agrochimiques), de services logistiques et d'une préparation mécanisée des champs. Rei do Agro a fait office d'acheteur.

Dans des conditions équitables, l'agriculture contractuelle peut développer des complémentarités entre les petits et les grands producteurs, avec des avantages pour les deux parties. La nature exacte d'un contrat équitable est fonction du contexte et dépend non

seulement des dispositions du contrat, mais également de l'environnement réglementaire et légal du pays au sens large³⁸. En général, ces contrats ne profitent pas aux petits producteurs dans un milieu où d'importantes asymétries d'information existent ou lorsque le pouvoir de négociation est inégal entre les petits producteurs/associations de producteurs et les entreprises. Pour que les petits producteurs en tirent les bénéfices, les contrats doivent assurer un partage équitable des risques et engager les entreprises à acheter les produits à des prix équitables. Les dispositions doivent être transparentes, faciles à comprendre et offrir aux petits producteurs les mécanismes de réparation adéquats.

Dans le cadre de l'engagement de la Nouvelle Alliance, Rei do Agro prévoit de renforcer ces contrats de production/approvisionnement/commercialisation pour les graines de soja, le maïs et le tournesol³⁹. Néanmoins, l'accord-cadre de coopération du Mozambique ne précise pas comment l'entreprise doit structurer ces contrats ni comment les petits agriculteurs et petites agricultrices s'en tireront. Bien sûr, ce problème n'est pas propre à Rei do Agro parmi les entreprises participant à la Nouvelle Alliance. Une solution systématique (contrats types, aide technique, critères de transparence, mécanismes de réparation, etc.) qui respecte les meilleures pratiques en matière d'accords agricoles contractuels fait défaut.

Mesure de l'impact

Plusieurs représentants d'entreprises interrogés ont décrit leurs engagements dans la Nouvelle Alliance en termes d'élargissement des activités existantes et/ou d'augmentation du nombre de petits producteurs sollicités, plutôt que de lancement d'activités entièrement nouvelles. Cela tend à supposer qu'un grand nombre des investissements mis en avant ne sont pas nouveaux, mais qu'ils étaient en cours de développement avant le lancement de la Nouvelle Alliance. Bien que de nombreux plans de développement étaient antérieurs à cette initiative, une étude des activités des entreprises de la Nouvelle Alliance menée par GROW Africa a révélé que 61 % des investissements se trouvent toujours dans la phase pilote⁴⁰.

Pour compliquer le tout, de nombreux engagements s'articulant autour d'activités commerciales existantes, il est difficile de déterminer au niveau communautaire si les répercussions sont dues aux engagements de la Nouvelle Alliance ou aux activités présentes avant le lancement du programme.

Encadré 3 : Attirer les bonnes entreprises pour lutter efficacement contre la pauvreté

L'élan pour attirer les investissements privés ne doit pas avoir lieu au détriment de la qualité de ces investissements ou des entreprises qui les réalisent. L'expérience passée, notamment concernant l'interaction avec les communautés locales et les petits producteurs, doit faire partie d'un processus d'évaluation volontaire avant qu'une entreprise ne soit invitée à rejoindre la Nouvelle Alliance.

Plutôt que de se baser sur un ensemble de critères spécifiques ou sur une analyse transversale du secteur agricole dans chaque pays, le processus de « recrutement » des entreprises dans la Nouvelle Alliance s'est révélé ad hoc. De plus, aucune présélection formelle n'a eu lieu au cours du processus d'identification des entreprises participantes.

- Au Ghana (comme dans d'autres pays), plusieurs entreprises participantes ont pu être sélectionnées en raison de leurs liens existants avec l'USAID ou d'autres bailleurs de fonds. Ces entreprises, pour la plupart des multinationales, ayant déjà travaillé avec des acteurs du développement dans le cadre de partenariats publics-privés, il est probable (sans certitude toutefois) qu'elles seront mieux armées pour définir des investissements qui tiennent compte des besoins des petits producteurs.
- En Tanzanie, l'une des entreprises participant à la Nouvelle Alliance a acquis des terres pourtant revendiquées par les communautés locales. Cela a donné lieu à un conflit et au relogement de certains foyers. Dans ce contexte, il paraît peu probable que les investissements de cette entreprise profitent aux communautés locales⁴¹.

Soutien aux petits producteurs pour une action collective

L'un des premiers enseignements tirés de l'analyse de la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance porte sur la nécessité de recentrer les engagements (notamment ceux des États et des bailleurs de fonds) et l'agenda des réformes politiques sur le renforcement et l'autonomisation des organes collectifs qui représentent les intérêts des petits producteurs, y compris les réseaux informels et les associations officielles de producteurs. La participation et le leadership des femmes doivent en outre être encouragés.

Plusieurs représentants d'entreprise interrogés dans le cadre de cette étude ont indiqué avoir une volonté et/ou une capacité limitée pour interagir directement avec les petits producteurs. Les associations de producteurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les PME qui font office d'intermédiaires ont un rôle crucial à jouer pour encadrer chacun des petits producteurs et pour servir de lien entre ces groupes et les acteurs plus importants de la chaîne d'approvisionnement. Cette approche permet aux petits producteurs de renforcer leur pouvoir de négociation, de faciliter leur accès au crédit, d'accroître leurs revenus et de mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés⁴². Dans le même temps, il est souvent plus facile et plus efficace pour les grandes entreprises de travailler avec des groupes organisés d'agriculteurs qu'avec chaque agriculteur individuellement.

« Le rapprochement entre les grandes entreprises et les petits producteurs pose clairement problème. Trop souvent, les petits producteurs n'ont ni les compétences, ni la capacité de négocier des contrats forts et de gérer les risques liés à l'agriculture contractuelle. »

Personne interrogée du Mozambique

Enfin, les États participant à la Nouvelle Alliance doivent se souvenir que le modèle industriel d'agriculture promu dans de nombreux engagements d'entreprise ne sollicitera qu'un sous-groupe de petits producteurs, identifiés comme ceux qui peuvent faire la transition vers de petites exploitations familiales commercialement viables⁴³. Les activités et les investissements réalisés dans le cadre de cette initiative ne sont pas adaptés pour s'adresser aux petits producteurs désorganisés qui interviennent principalement dans le marché informel ou qui ont un contrôle ou un accès limité sur les biens productifs comme les terres et l'eau. Pour eux, les investissements publics (et même les marchés publics) sont indispensables.

Cela souligne la nécessité de s'assurer que le soutien des gouvernements hôtes et donateurs ne s'effectue pas au détriment des investissements du secteur public ou à une meilleure politique publique pour répondre aux besoins des petits producteurs qui ne sont pas en position d'intervenir sur la chaîne de valeur. Les femmes sont très représentées dans cette catégorie et doivent bénéficier d'un soutien adapté, par exemple par le biais d'investissements qui améliorent la production et la qualité de leurs cultures et qui les aident à développer des compétences et les capacités requises pour accroître leur participation sur les marchés⁴⁴. Tous ces efforts doivent être réalisés parallèlement à un accès élargi des femmes à un système de protection sociale afin d'améliorer et de protéger leur santé et leurs moyens de subsistance.

3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour des investissements publics et privés durables dans les pays africains, il est impératif de stimuler une croissance élargie dans l'agriculture. Cela peut également être l'occasion de lutter contre la pauvreté et d'œuvrer en faveur du développement. La croissance dans l'agriculture est après tout deux fois plus susceptible d'améliorer les vies des personnes vivant dans la pauvreté que les investissements dans les autres secteurs⁴⁵.

La difficulté consiste à identifier et à soutenir des investissements privés responsables qui bénéficient aux communautés locales et qui promeuvent la sécurité alimentaire. Dans sa forme actuelle, la Nouvelle Alliance doit relever des défis majeurs pour atteindre ces objectifs et des réformes substantielles sont requises pour combler ces lacunes. De la promotion d'une meilleure participation des parties prenantes (qui trop souvent sont laissées à la marge d'initiatives internationales de ce type) à la redéfinition de l'agenda des réformes politiques, en passant par l'application de dispositions strictes, il est désormais urgent de ré-évaluer la Nouvelle Alliance.

Pour le leadership de la Nouvelle Alliance (les gouvernements hôtes et donateurs) et les entreprises de chaque pays, Oxfam recommande ce qui suit :

- Renforcer le rôle des associations de producteurs et des groupes de la société civile, notamment ceux représentant les intérêts des femmes, de la population rurale et des consommateurs. Les reconnaître comme des partenaires à part entière de l'initiative et les inclure dans les plateformes multipartites identifiées pour l'analyse et la mise en œuvre des activités de la Nouvelle Alliance. Les accords-cadres de coopération doivent inclure des engagements spécifiques pour les associations de producteurs, et les gouvernements hôtes et donateurs doivent proposer un soutien financier et technique pour leur permettre de participer aux activités de la Nouvelle Alliance. Cela inclut au besoin de proposer un financement pour renforcer les capacités et accroître la portée de ces organisations. Une attention particulière doit être orientée sur la participation aux femmes et accroître leur leadership.
- Faire ré-évaluer l'ensemble existant de réformes politiques proposées par les gouvernements hôtes pour déterminer leur impact sur les petits producteurs, notamment concernant leur accès aux terres et aux semences. Identifier et mettre en œuvre les réformes politiques qui renforcent les opportunités pour les petits producteurs et qui contribuent au développement rural. Les réformes politiques ne doivent pas être accélérées simplement pour tenir le calendrier défini dans les accords-cadres de coopération de la Nouvelle Alliance.
- Pour les entreprises, et avec l'aide des gouvernements hôtes et donateurs, identifier et appliquer les normes et les dispositions actuelles les plus strictes aux investissements réalisés dans la Nouvelle Alliance et soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts⁴⁶. L'impact social et économique des investissements doit être évalué afin d'identifier et de limiter les activités susceptibles d'avoir des effets néfastes. Ces évaluations sont des conditions préalables à tout investissement privé inclus dans le cadre des engagements de la Nouvelle Alliance. Par ailleurs, des mécanismes de réparation clairs doivent également être mis à disposition des communautés affectées.
- Renforcer la transparence de l'initiative en élargissant les informations disponibles à l'échelle

nationale et internationale. A minima, toutes les lettres d'intention doivent être rendues publiques de sorte que les termes des investissements privés, les engagements et les accords, ainsi que l'impact potentiel de leurs investissements et de leurs activités puissent être évalués avant leur réalisation.

Concernant le Conseil de direction de la Nouvelle Alliance, Oxfam appelle à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Clarifier immédiatement les rôles et les responsabilités du Conseil de direction en matière de contrôle et de prises de décision concernant la Nouvelle Alliance. Un mécanisme spécifique doit être inclus au sein du Comité de direction pour que les pays et les entreprises puissent rendre compte de leurs engagements et de leurs performances.
- S'assurer que la société civile de l'hémisphère Sud et que les associations de producteurs sont représentées dans le Conseil de direction. La situation actuelle où un siège réservé à une organisation de la société civile de l'hémisphère Sud est vacant est inacceptable et une solution doit être trouvée au plus tôt. Une aide financière doit être fournie aux participants de l'hémisphère Sud pour faciliter leur participation.
- Développer et appliquer des outils de présélection aux entreprises qui souhaitent rejoindre la Nouvelle Alliance. Ces outils doivent donner du poids aux PME et aux entreprises qui ont obtenu de bons résultats en travaillant avec les petits producteurs et par le biais d'investissements afin d'identifier clairement les stratégies qui contribuent à la durabilité sociale et environnementale.
- Développer et déployer des directives claires pour une application dans les pays hôtes concernant le développement et la mise en œuvre des accords-cadres de coopération. Ces directives doivent spécifier un plan précis pour inclure les associations de producteurs et les organisations de la société civile dans le processus décisionnel pour toutes les activités de la Nouvelle Alliance.
- Fournir un soutien financier pour permettre un suivi de la Nouvelle Alliance par une tierce partie indépendante pour saluer les bons résultats et identifier des zones d'amélioration.

NOTES

- 1 Déclaration de Maputo de l'Union Africaine sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire, <http://www.nepad.org/fr/nepad/knowledge/doc/1787/maputo-declaration>
- 2 "L'Aquila" Joint Statement on Global Food Security : L'Aquila Food Security Initiative (AFSI). <http://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2009/statement3-2.pdf>. Sur les 22 milliards de dollars annoncés à L'Aquila, seulement 6,8 milliards de dollars ont été injectés ou ajoutés aux niveaux de financement existants.
- 3 FAO (2012), « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : La croissance économique est nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition ». <http://www.fao.org/docrep/017/i3027f/i3027f.pdf>
- 4 Groupe de travail du projet du Millénaire des Nations unies (2005), « Halving Hunger: It can be done ». http://www.unmillenniumproject.org/documents/HTF-SumVers_FINAL.pdf
- 5 « Camp David Accountability Report: Actions, Approach and Results » (2012). <http://www.state.gov/documents/organization/189889.pdf>
- 6 Selon l'Agence américaine pour le développement international (USAID), cette alliance a permis de lever 383 millions de dollars en investissements privés par le biais du PPP sur la seule année 2012. Shah (2013), « USAID 2013 Annual Letter ». <http://transition.usaid.gov/annualletter/2013-annual-letter-r2.pdf>. Des exemples quant au type et à l'ampleur de partenariats publics-privés initiés par l'UE sont fournis dans Conley, H et Dukkupati U. (2012), « Leading from Behind in Public Private Partnerships? : An assessment of European engagement with the private sector in development ». http://csis.org/files/publication/120207_Conley_LeadingPubPrivatePartnerships_web.pdf
- 7 Département d'État américain (2012), « Fact Sheet: G-8 Action on Food Security and Nutrition », 18 mai 2012. <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/18/fact-sheet-g-8-action-food-security-and-nutrition>
- 8 B. Zagema (2011), « Terres et pouvoirs : Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers », Oxfam. <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-fr.pdf> et N. Tandon et M. Wegerif (2013), « Promesses, pouvoir et pauvreté : Le cas des femmes en milieu rural face aux transactions foncières en Afrique », Oxfam. <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/policy/promesses-pouvoir-pauvrete>
- 9 Aux fins de rédaction du présent rapport, les recherches ont été menées au Ghana, au Mozambique et en Tanzanie. Des informations ont également été collectées par le personnel d'Oxfam en Éthiopie. La liste complète des pays ayant adopté très tôt la Nouvelle Alliance est la suivante : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Mozambique et Tanzanie.
- 10 Tous ces pays n'ont pas formellement initié la Nouvelle Alliance. La liste des entreprises partenaires est fournie dans l'accord-cadre de coopération de la Nouvelle Alliance de chaque pays.
- 11 Département d'État américain (2012), « Fact Sheet: G-8 Action on Food Security and Nutrition », op. cit.
- 12 Toutefois, comme indiqué dans les notes du premier rapport d'avancement annuel de l'initiative, la compréhension des liens entre les investissements, la croissance agricole et d'autres réalisations importantes en termes de développement comme la sécurité alimentaire, la nutrition et l'autonomisation économique des femmes reste limitée. Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, « 2013 Progress Report Summary », p. 3. https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/205885/New_Alliance_progress_report_May_2013.pdf
- 13 Données synthétisées à partir des résumés sur l'engagement des entreprises fournies dans les accords-cadres de coopération.
- 14 Les accords-cadres de coopération sont disponibles à l'adresse : <https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development/series/the-new-alliance-for-food-security-and-nutrition-corporate-frameworks>
- 15 Dans chaque pays de la Nouvelle Alliance, les accords-cadres de coopération identifient un ou plusieurs bailleurs de fonds comme « interlocuteurs principaux » à l'échelle nationale en charge de la coordination de la mise en œuvre de l'initiative.
- 16 <http://growafrica.com/>
- 17 Le Conseil de direction est co-présidé par l'Union africaine et le Royaume-Uni. L'Éthiopie, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire et le Mozambique sont les pays représentés aux côtés des 8 membres du G8. Les autres membres incluent des représentants du NEPAD, du FIDA, de l'IFC et de la FAO. Côté secteur privé, les PDG de Syngenta, de Yara, d'Unilever, de Cargill, d'Equity Bank, d'Omega Farms et de Ghana Premium Foods sont au conseil. Les associations de producteurs et les organisations de la société civile présentent sont Oxfam, la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFV) et la Confédération des Unions agricoles d'Afrique australe (SACAU). Un siège actuellement vacant est réservé à une organisation de la société civile de l'hémisphère Sud.

- 18 Le programme CAADP bénéficie d'années d'expérience pour faire valoir l'opinion des associations de producteurs et des organisations de la société civile dans le processus décisionnel en matière d'investissements agricoles dans les pays africains. Voir : Groupe de travail du CAADP sur la participation des Acteurs non étatiques (2011), « Guidelines for Non State Actor Participation in CAADP Processes ». <http://www.caadp.net/pdf/Guidelines%20-%20Non%20State%20Actor%20participation%20in%20CAADP%20processes.pdf>
- 19 Plusieurs critiques ont été émises sur la Nouvelle Alliance par des organisations de la société civile. À la veille du lancement de la Nouvelle Alliance, ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest) a écrit une lettre ouverte au Président de l'Union africaine qui remet en cause la Nouvelle Alliance. « Letter from African Civil Society Critical of Foreign Investment in African Agriculture at the G8 Summit » (15mai 2012), <http://www.foodfirst.org/en/Challenge+to+Green+Revolution+for+Africa>
- 20 Ces lettres d'intention sont censées fournir un niveau de détail supérieur à ce qui est proposé dans les accords-cadres. Elles précisent par exemple l'ampleur, la durée et le ciblage géographique des investissements, ainsi que les liens entre les petits producteurs et les impacts attendus.
- 21 B. Cooksey (2013), « The Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) and agricultural policies in Tanzania: Going with or against the grain? », https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CC4QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.future-agricultures.org%2Fpp-conference-papers%2Fdoc_download%2F1646-caadp-and-agricultural-policies-in-tanzania-going-with-or-against-the-grain&ei=S8l4Up7wCoONyG2w4H4CA&usq=AFQjCNHmxqyPi1J4v6ReWhdcoNlgKKagYw&sig2=rS8aLDCXjEQzpCfzgc0mQ&bvm=bv.52164340,d.aWc
- 22 E. Sahan et M. Mikhail (2012), « L'investissement dans l'agriculture - Pourquoi est-il essentiel et quels sont les besoins ? », Oxfam, <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/policy/investissemment-agriculture>
- 23 FAO (2011), « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Le rôle des femmes dans l'agriculture - Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement », Rome. <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f01.pdf>
- 24 B. Vorley, L. Cotula et M. Chun (2012), « Faire pencher la balance - Vers des politiques façonnant des investissements et des marchés agricoles favorables aux petits agriculteurs », Oxfam. <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/policy/faire-pencher-la-balance>
- 25 Dans la pratique, les entreprises ont suggéré que le rythme actuel des réformes politiques restreint leur aptitude à aller de l'avant avec leurs investissements. Comme précisé dans les notes du rapport d'avancement, les partenaires du secteur privé ont identifié plusieurs contraintes importantes dans la mise en œuvre de leur stratégie d'investissement. Les trois difficultés les plus couramment citées dans tous les pays sont les suivantes : a) législation, politique ou réglementation qui limite leurs activités, b) capacité du gouvernement à répondre rapidement, c) accès au capital (rapport d'avancement de la Nouvelle Alliance, p. 6). Au Ghana et en Éthiopie, les personnes familières de la Nouvelle Alliance ont signalé que certaines réformes politiques étaient en retard par rapport aux prévisions, conformément aux engagements du pays.
- 26 B. Vorley, L. Cotula et M. Chun (2012), op cit.
- 27 Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale (2012), « Doing Business: An Independent Evaluation. Taking the Measure of the World Bank-IFC Doing Business Indicators ». http://www.dbrpanel.org/sites/dbrpanel/files/db_evaluation.pdf
- 28 Une ébauche de cadre de redevabilité a été distribuée aux membres du Conseil de direction, mais aucun texte n'a encore été adopté.
- 29 Ce texte est standard dans tous les accords-cadres de coopération étudiés. Il convient de préciser que le recours aux Principes d'investissement responsable dans l'agriculture a fait l'objet d'intenses critiques, car ceux-ci n'ont pas été approuvés ni soutenus par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le texte complet et d'autres informations sur les Principes d'investissement responsable dans l'agriculture sont disponibles à l'adresse : <https://www.responsibleagroinvestment.org/node/256>. Le texte complet et les informations afférentes aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts sont disponibles à l'adresse : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/142613/icode/>
- 30 Ce problème n'a pas véritablement été débattu au cours des réunions du Conseil de direction. Les recherches menées par Oxfam n'ont par ailleurs pas identifié d'efforts spécifiques des principaux acteurs de la Nouvelle Alliance sur le plan national pour s'inspirer du soutien technique de la FAO.
- 31 Voir par exemple la section 3.1.2 : « [Les États devraient] protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces et les violations. Ils devraient protéger les détenteurs de droits fonciers contre la perte arbitraire de ces droits, s'agissant notamment des expulsions forcées qui ne sont pas conformes aux obligations existantes qui leur incombent en vertu de la législation nationale et du droit international », et plus généralement la section 7. <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>
- 32 C. Huggins (2011), « Corporate "Responsibility" and Human Rights Perspectives on the Global Land Rush ». Cirad, Coalition Internationale pour l'accès à la terre. <http://www.landcoalition.org/publications/corporate-%E2%80%9Cresponsibility%E2%80%9D-and-human-rights-perspectives-%E2%80%9Cglobal-land-rush%E2%80%9D>
- 33 IFC (2012), « Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale », <http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/e7b03c80403836f48a239a82455ae521/IFCPerformanceStandardsFr ench.pdf?MOD=AJPERES>
- 34 Par exemple, « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations unies ». <http://www.business->

- humanrights.org/media/documents/ruggie/ruggie-principes-directeurs-21-mars-2011.pdf Voir également le travail sur ce thème mené par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/A.66.262_fr.pdf
- 35 Callan et Davies distingue deux types de PPP : ceux qui font appel aux entreprises pour fournir des biens publics (éducation et soins de santé), et ceux qui cherchent à renforcer l'impact des activités stratégiques des entreprises sur le développement. M. Callan et R. Davies (2013), « When Business Meets Aid: analyzing public–private partnerships for international development ». http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2252309
 - 36 D'après l'OIT, dans les pays en développement, environ 10 % des décès parmi les travailleurs agricoles (soit 17 000 personnes par an) sont causés par une exposition aux pesticides ou aux produits agro-chimiques. Voir : « The ILO Programme on Occupational Safety and Health in Agriculture », http://www.ilo.org/safework/areasofwork/WCMS_117367/lang--en/index.htm
 - 37 Ces points sont détaillés dans le rapport de synthèse sur le projet L'avenir de l'agriculture. Voir Oxfam (2013), « L'avenir de l'agriculture : synthèse d'un débat en ligne », <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/dp-future-of-agriculture-synthesis-300713-fr.pdf>
 - 38 L. Wegner et G. Zwart (2011), « Who Will Feed the World? The production challenge », Oxfam, <http://oxf.am/43Q>
 - 39 Aucun objectif chiffré n'est fourni pour cette activité.
 - 40 Secrétariat de Grow Africa, « Investing in the Future of African Agriculture: 1st annual report on private sector investment in support of country-led transformations in African agriculture », http://growafrica.com/Grow_Africa_Annual_Report_May_2013.pdf. Le rapport mentionne tous les engagements des entreprises des pays de la Nouvelle Alliance, plus le Kenya et le Rwanda qui participent au programme Grow Africa, mais qui ne figurent pas dans la Nouvelle Alliance.
 - 41 ActionAid (2013), « What President Obama Should Know for His Upcoming Trip to Africa », <http://www.actionaidusa.org/2013/06/what-president-obama-should-know-his-upcoming-trip-africa-part-2-2-part-series>
 - 42 S. Baden (2013), « Women's collective action in African agricultural markets: The limits of current development practice for rural women's empowerment », Gender & Development Vol. 21, Issue 2. <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13552074.2013.802882> - .Ui_YFrz4vn0
 - 43 Rapport d'avancement de la Nouvelle Alliance 2013, op. cit.
 - 44 S. Baden, op. cit.
 - 45 Banque mondiale (2008), « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement » Washington, la Banque mondiale.
 - 46 Le développement de plateformes multipartites tel que recommandé dans la section 26.2 « Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation » constitue une étape initiale clé dans la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

© Oxfam International septembre 2013

Ce document a été rédigé par Eric Muñoz. Oxfam remercie, entre autres, Stephanie Burgos, Lies Craeynest et Tim Gore pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-496-1 en octobre 2013.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Intermon Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

www.oxfam.org

CULTIVONS
LA TERRE. LA VIE. LE MONDE.

